

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

DU 13 FEVRIER 2020

Séance du treize février de l'an deux mille vingt.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy-en-Valois, sous la présidence de Monsieur Benoît HAQUIN à 19 heures 30.

Date de la convocation : sept février de l'an deux mille vingt.

Délégués en exercice : 94

Délégués présents : 56

Pouvoirs : 9

Votants : 65

Absents : 29

Présents : MM. BIZOUARD Alain - BORNIGAL Christian - Mme BOUVRY Valérie - M. BRIATTE Hubert - Mme CARREL-TORLET Josy - M. CAUDRON Pierre - Mmes CAVALETTI Véronique - CHAMPAULT Agnès - M. CHÉRON Yves - Mme CLABAUT Thérèse - MM. CLAUX Ronald - CORBEL Christian - CORNIQUET Nicolas (S) - Mme CÉLESTIN Juliette - MM. DALONGEVILLE Fabrice - de KERSAINT Guy Pierre - DELACOUR Patrice - DIETTE André - DOUCET Didier - DUBOIS Sylvain - DUPONT Michel - DUVILLIER Benoît-Dominique - FAYOLLE Pascal - FORTIER Bruno - FURET Jérôme - GAGE Daniel - Mme GIBERT Dominique - MM. GILBERT Ghislain - GRANDMANGE Marc - HAQUIN Benoît - HAUDRECHY Jean-Pierre - Mme HAVARD Laura - MM. HERBETTE Bernard - LAVEUR Gilles - Mmes LEROY Ghislaine - LOBIN Martine - MM. LOISEL Georges - LÉCOT Philippe - MORA Roger - Mme NIVESSE Françoise - M. OURY Bertrand - Mme PAULET Anne-Marie - MM. PEPINEAU Jean-Luc (S) - PETERS Stéphane - PETITBON Gilles - PETREMENT Alain (S) - Mme POTTIER Cécile - M. PROFFIT Benoît - Mme SICARD Anne-Sophie - MM. TAVERNIER Thierry - VANTROYS Marc - Mme VERCLEYEN Sylvie (S) - MM. VERKINDEREN Benoît (S) - VIVANT Denis (S) - Mmes WILLET Catherine - WOLSKI Murielle.

Absents : MM. BUCKNER Frédéric - CASSA Michel - Mme COLIN Nicole - MM. COLLARD Michel - COLLARD Sylvain - DALLE Claude - Mmes DENIS Catherine - DOUAT Virginie - MM. DOUET Jean-Paul - ETIENNE Michel - GERMAIN Christophe - Mme HOFFMANN Delphine - MM. KUBISZ Richard - LECOMTE Cédric - Mmes LEFORT Angélique - LEGEAY Nelly - M. LEGOUY Claude - Mme LEGRAND Karine - MM. LEHOULLIER Jean-Luc - LEYRIS Yann - LÉPINE Alain - MEZOUAGHI Abdelhafid - PETERS Arnaud - PHILIPON François - QUELVEN Pierre - SELLIER Gilles - Mmes VALUN Yvette - VANIER Martine - VIVIEN Tonia.

Pouvoirs : Mme DELBOUYS Rachel (Crépy-en-Valois) à M. FAYOLLE Pascal (Crépy-en-Valois) - M. DELOBELLE Yann (Bouillancy) à M. TAVERNIER Thierry (Villers-Saint-Genest) - M. FOUBERT Arnaud (Crépy-en-Valois) à Mme CARREL-TORLET Josy (Crépy-en-Valois) - Mme HARMANT Florence (Crépy-en-Valois) à M. FURET Jérôme (Crépy-en-Valois) - M. MASSAU Hubert (Le Plessis-Belleville) à M. HAQUIN Benoît (Brégy) - M. SMAGUINE Dominique (Le Plessis-Belleville) à Mme WILLET Catherine (Le Plessis-Belleville) - M. SPÉMENT Michel (Crépy-en-Valois) à M. HERBETTE Bernard (Crépy-en-Valois) - Mme SYRYLO Claudine (Le Plessis-Belleville) à M. DUVILLIER Benoît-Dominique (Le Plessis-Belleville) - Mme WUDARSKI Nicoletta (Crépy-en-Valois) à M. FORTIER Bruno (Crépy-en-Valois).

Secrétaire de séance : Monsieur Ronald CLAUX

Délibération n° 2020 / 17

Objet : Fixation des taux de fiscalité 2020

EXPOSE

Concomitamment à l'examen et au vote du Budget Primitif 2020, il est proposé de reconduire les taux de fiscalité 2019 pour ce nouvel exercice

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 relatifs à la fixation des taux d'imposition des taxes locales,

VU l'Article 1609 nonies C du Code Général des Impôts indiquant les conséquences fiscales de la mise en œuvre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) pour les communes et l'EPCI,

VU la Délibération n° 2016 / 68 du Conseil Communautaire du 10 novembre 2016 décidant de la mise en œuvre de la Fiscalité Professionnelle Unique pour la CCPV à compter du 1^{er} janvier 2017,

CONSIDERANT qu'une présentation par fonction et par nature du Budget a été faite en séance par le Président, sur la base des projets de délibération transmis aux Conseillers Communautaires avec leur convocation,

DELIBERE

A la majorité

62 pour, 01 contre (M. Vantroys), 01 abstention (M. Diette), 01 non exprimé (M. Loisel)

APPROUVE la reconduction des taux de fiscalité 2019 pour le budget primitif 2020, à savoir :

Taxes concernées	2020
Taxe d'habitation <i>(Tx gelé par la loi)</i>	3,82%
Foncier Bâti	3,96%
Foncier non Bâti	8,19%
TEOM	11,26%
CFEu	23,04%

Fait et délibéré, le 13 février 2020, à Crépy en Valois.



Benoît HAQUIN,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois